

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS+



ville la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort



Revue de presse du mercredi 8 juillet 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE





PISCINES: À QUELS TARIFS ÊTES-VOUS PRÊTS À FAIRE TREMPETTE ?

L'été sera chaud, voire même très chaud, comme en témoigne la dernière phase de canicule, avec un thermomètre dépassant parfois les 37 degrés. Les piscines sont donc prises d'assaut pour trouver de la fraîcheur. Mais quels prix êtes-vous prêts à mettre pour tremper vos doigts de pied dans l'eau chlorée en région du Centre ?

ARNAUD DUJARDIN

On compte six piscines publiques communales en région du Centre (La Louvière, Soignies, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Binche et Enghien avec le Nautisport). Soyons clairs : toutes n'offrent pas la même taille ni les mêmes prestations. Certaines proposent également des espaces ludiques et de bien-être, comme le Nautisport, Sportoase à Braine-le-Comte ou encore Le Point d'Eau à La Louvière. Mais toutes vous invitent au minimum à une trempette couverte, voire en extérieur.

Au Nautisport enghiennois, vous trouverez ainsi un bassin sportif de 25 m pour faire vos longueurs, ainsi qu'un bassin pour enfants, mais aussi, plus ludiquement, une piscine à vagues, un toboggan de 91 m

et un espace de détente. Idem au Sportoase brainois avec une piscine à six couloirs, agrémentée de saunas, de bains à vapeur et de zones de relaxation. Au-delà des classiques, Le Point d'Eau louviérois vous propose également un toboggan, ainsi qu'un espace sport, ludique et relax avec sauna, hammam et jacuzzi.

Évidemment, tout cela a un coût qui vous invite souvent à payer un supplément. De 4,3 euros pour le simple accès au bassin de natation jusqu'à 16 euros pour un accès total combinant espace sport, ludique et relax au centre nautique louviérois. Comptez par contre 8 euros pour un accès adulte à la piscine de Braine-le-Comte, mais, à ce tarif, Sportoase conserve un système de tarification simplifié « tout en un » (accès à tous les bassins, sauna,

jacuzzi...). Le tout étant évidemment de comparer les offres.

Et il y a déjà moyen de faire trempette en région du Centre pour 3 euros minimum. C'est d'ailleurs le tarif d'entrée le plus bas que vous trouverez dans le coin, à la piscine de Chapelle-lez-Herlaimont.

DE 3 À 5,3 € MINIMUM

Alors certes, à ce prix, pas de piscine à vagues ni de toboggan, mais vous pourrez nager ou au moins immerger vos jambes assis sur le bord. En matière de tarif minimum, Binche talonne Chapelle avec une entrée adulte à 3,4 €, suivie de La Louvière à 4,3 € en simple accès piscine, puis de Soignies à 4,5 €.

En ce qui concerne les enfants de moins de 5 ans, c'est gratuit à La Louvière, à Chapelle et à Binche. Les autres centres appliquent seulement un tarif réduit (autour de 3 euros). Des prix avantageux qui s'appliquent aussi aux étudiants et aux seniors dans tous les bassins. Bon à savoir : si la majorité des piscines considèrent « l'âge canonique » donnant droit à une réduction à partir de 65 ans, le centre Sportoase l'applique, lui, dès 55 ans !

Par ailleurs, le dédale des tarifs se décline aussi à la carte, avec

des abonnements à l'année variant de 180 à 300 euros, ou par paquets de séances. Sans oublier les tarifs de groupe,



»
« Comme les non-Louviérois ne participent pas au coût de notre piscine via leurs impôts ; ils doivent contribuer un peu plus »

Nicolas Godin
ÉCHEVIN DES SPORTS

scolaires ou non.

Sur les six piscines du Centre, quatre pratiquent déjà des tarifs différenciés entre résidents et non-résidents de la commune qui supportent la charge financière de la piscine. Et ce, tant pour les accès individuels que pour les groupes. Les écarts varient de 0,5 € à 2,7 € pour les non-résidents. On passe ainsi, en tarifs

individuels, de 8 € à 8,6 € à Braine-le-Comte, de 3 € à 3,5 € à Chapelle, de 3,4 € à 5 € à Binche et de 5,3 € à 8 € à Enghien.

TARIFS PLUS LÉGERS POUR LES LOUVIÉROIS

Seules les piscines de Soignies et de La Louvière ne pratiquent pas ce tarif différencié, du moins pas encore. Il en est question à La Louvière pour la prochaine rentrée sportive, en septembre, nous confirme Nicolas Godin (PS), échevin des Sports : « Nous sommes parmi les dernières communes à ne pas pratiquer ce tarif différencié. Pourtant, 42 % de nos baigneurs sont pour des personnes hors entité. On nous demande de faire des économies et maintenir une piscine coûte de plus en plus cher en termes d'infrastructures et d'énergie. Il me semble logique que les non-Louviérois, qui ne participent pas au coût de notre piscine via leurs impôts, contribuent un peu plus à l'entrée de la piscine qu'ils fréquentent », déclare l'échevin, sans pouvoir donner à ce stade le montant de l'écart qui sera réclamé aux non-résidents de l'entité.

Reste le fameux contrôle du lieu de résidence à l'entrée. On sait que le guichetier n'a pas le

TARIFS DES PISCINES EN RÉGION DU CENTRE ET ENGHIEU

	ADULTE	ÉTUDIANT	ENFANT	SÉNIORS	ADULTE HORS ENTITÉ
Soignies	4,50 €	4 €	3,5 € (<5ans)	3,50 €	/
La Louvière	4,30 €	-10%	gratis (<3ans)	4,30 €	/
BLC	8 €	5,2 € (<12 ans)	3,4 € (<3ans)	6,20 €	8,60 €
Chapelle	3 €	2,50 €	gratis (<6ans)	2,50 €	3,50 €
Binche	3,40 €	1,7 € (<12 ans)	gratis (<5ans)	3,40 €	2,80 €
Enghien	5,30 €	5 €	2,70 €	4,55 €	8 €

SUDINFO

droit de vous demander votre carte d'identité pour vérifier votre lieu de résidence : « Cela se fera évidemment sur une base volontaire. On demandera aux personnes leur code postal, comme lorsque vous vous rendez dans un musée. Par contre, il y a aussi toute une série de groupes d'habituez (scolaires, etc.) dont nous connaissons déjà la provenance via nos fichiers d'inscription et pour lesquels nous

pourrons appliquer directement le tarif différencié. » On pourrait cependant envisager, par exemple, que parmi une classe en provenance d'une école mangeoise se trouvent des enfants habitant La Louvière : « Dans ce cas, on pourrait sans doute faire preuve de souplesse si l'école nous prouve qu'une partie de cette classe est constituée de Louviérois », conclut l'échevin. ■

« Rendre le sport accessible à chaque jeune » : Estinnes lance des chèques sport de 25 €

La commune d'Estinnes met en place une nouvelle aide destinée aux jeunes de 3 à 18 ans. Un chèque de 25 euros pourra être accordé afin de réduire le coût de l'affiliation à un club ou à une activité sportive reconnue.

La commune d'Estinnes veut encourager davantage de jeunes à pratiquer une activité physique. Réuni ce lundi 6 juillet, le Conseil communal a approuvé le règlement instaurant les « Chèques Sport », une nouvelle aide financière de 25 euros destinée aux Estinnois âgés de 3 à 18 ans. Concrètement, chaque bénéficiaire pourra obtenir une intervention de 25 euros afin de diminuer le coût de son affiliation dans un club sportif ou une association proposant une activité physique reconnue. Les demandes peuvent être introduites dès à présent auprès de l'administration communale au moyen des formulaires disponibles sur le site internet de la commune. Cette mesure s'inscrit dans le Programme stratégique transversal 2025-2030 d'Estinnes, qui prévoit notamment de promouvoir le bien-être, de soutenir les familles et de favoriser l'accès au sport.

Le dispositif couvre un large éventail de disciplines. Les jeunes pourront bénéficier de cette aide pour des activités de loisir ou de compétition, mais aussi pour le handisport, les arts martiaux, la danse, la gymnastique ou encore d'autres disciplines assimilées, à condition

qu'elles soient reconnues par une fédération. « Soutenir les familles, c'est également investir dans l'avenir de notre commune. En facilitant l'accès des enfants et des jeunes au sport, nous posons un acte concret en faveur du bien-être, de la santé et du vivre-ensemble à Estinnes », souligne la députée-bourgmestre Aurore Tourneur (Les Engagés).

UNE DEMANDE À INTRODUIRE AVANT LE 31 OCTOBRE

Pour bénéficier de cette intervention, les familles devront compléter le formulaire prévu à cet effet, y joindre une attestation du club ainsi qu'une preuve de paiement de la cotisation,

”

« Cette aide est un investissement dans la santé, le bien-être et l'avenir de notre jeunesse »

Olivier Bayeul
ÉCHEVIN DES SPORTS

puis transmettre l'ensemble au Service des Sports avant le 31 octobre 2026.

Pour l'échevin des Sports, Olivier Bayeul (PS), cette nouvelle aide répond à un objectif clair. « Les Chèques Sport traduisent notre volonté de rendre le sport accessible à chaque jeune Estinnois. Cette aide est un investissement dans la santé, le bien-être et l'avenir de notre jeunesse. » ■

Incendie à Chapelle : les services communaux relogés

Au lendemain de l'incendie qui a touché les bâtiments du service des travaux chellois, les services ont été réorganisés. Si du matériel a été détruit, l'administration poursuit ses activités normalement.

LAURINE HANQUET

L'incendie qui s'est déclaré lundi soir dans les bâtiments du service des travaux de Chapelle-lez-Herlaimont, chaussée Romaine, a laissé des traces. Si les pompiers sont rapidement parvenus à maîtriser les flammes, les dégâts provoqués par le feu et les fumées obligent désormais la commune à réorganiser ses services.

Pour rappel, l'alerte avait été donnée peu avant 19 heures. Les bâtiments étaient heureusement vides au moment du sinistre, les ouvriers et le personnel administratif ayant terminé leur journée plus tôt en raison des horaires d'été. Les pompiers avaient circonscrit les flammes en une vingtaine de minutes.

Au lendemain de l'incendie,



Les pompiers ont mis 20 minutes pour circonscrire le sinistre. © DR

le bourgmestre Mourad Sahli (PS) est revenu sur les conséquences du sinistre. « J'ai été prévenu par une personne qui est venue frapper chez moi. Quand je suis arrivé sur place, il y avait des flammes qui sortaient du toit. Ensuite, les pompiers et la police sont arrivés. Finalement, l'inci-

dent a été relativement vite maîtrisé, en vingt à vingt-cinq minutes », explique-t-il. En revanche, les fumées ont envahi l'ensemble du bâtiment, y compris la partie administrative. « Le personnel est dispatché un peu partout dans les autres services. Certains travaillent dans d'autres

bureaux administratifs de la commune ou font du télétravail. Les ouvriers, eux, sont partis normalement sur les chantiers ce matin », précise le bourgmestre.

LE MATÉRIEL DES ESPACES VERTS DÉTRUIT

À ce stade, il est encore trop tôt pour mesurer précisément l'ampleur des dégâts. Les assurances étaient attendues ce mardi matin afin de procéder aux premières constatations. « Tout le matériel des espaces verts est complètement brûlé. Des véhicules se trouvaient aussi à l'intérieur. Mais nous ne savons pas encore exactement ce qu'il en est pour le reste. Nous n'avons pas pu rentrer dans le bâtiment à cause des odeurs et des conditions de sécurité », indique Mourad Sahli. Quant aux causes de l'incendie, elles restent, à ce stade, inconnues. « Le feu s'est déclaré au milieu du bâtiment. Est-ce lié aux tondeuses, débroussailleuses ou

tronçonneuses qui y étaient entreposées après avoir été utilisées dans la journée? Nous n'en savons rien pour l'instant », indiquait le bourgmestre. Le bâtiment accueillait notamment une vingtaine d'agents administratifs, dont la directrice générale et son secrétariat, le service des travaux, le service mobilité et le service environnement. Chaque matin, une quarantaine d'ouvriers y passent également avant de rejoindre les différents chantiers communaux. Malgré ces perturbations, la commune assure que les citoyens ne subiront pas de conséquences majeures. « L'administration fonctionne normalement. Seule l'accessibilité au service des travaux est modifiée, pour le reste les services restent disponibles », souligne le bourgmestre. En effet, le bâtiment des services techniques restera inaccessible ce mardi, et ce jusqu'à nouvel ordre. Le service restera néanmoins joignable au 064/43.20.70.

À Braine, le futur bâtiment modulaire du CPAS coûtera 500.000 € : « On a pris plus grand »

La première modification budgétaire du CPAS a été approuvée lundi. En discussion, le coût du futur bâtiment modulaire du CPAS qui coûtera finalement 500.000 € au lieu de 300.000 € et un litige autour des soucis de construction de la résidence-services Se-REY-nité...

CEDRIC LOBELLE

Le conseil communal de Braine-le-Comte a approuvé la première modification budgétaire 2026 du CPAS, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Les groupes PS et Écolo se sont abstenus. Si cette MB1 comporte de nombreux ajustements techniques, les principales interrogations de l'opposition ont porté sur deux dossiers : la hausse du coût du futur bâtiment modulaire du CPAS et les problèmes persistants à la résidence-services Se-REY-nité.

BÂTIMENT MODULAIRE PLUS GRAND ET PLUS CHE

Présentant le dossier, la présidente du CPAS, Anne-Catherine Roobaert (Ensemble), a souligné que l'exercice propre s'améliorerait de 135.605 € par rapport au budget initial. « On dépense moins que prévu, ça, c'est bien, mais on a aussi un petit peu moins de recettes que prévu », a-t-elle résumé. Le boni budgétaire 2025 a également été inté-

gré, avec un solde de 402.503 €. Après modification, le fonds de réserve ordinaire atteint 823.412 € et le fonds de réserve extraordinaire 211.104 €. Parmi les ajustements figurent notamment des dépenses liées au personnel, à



« Potentiellement, nous devons nous attendre à un procès »

Anne-Catherine Roobaert
PRÉSIDENTE DU CPAS

l'informatique, à la maison de repos ou encore au service des repas à domicile. Anne-Catherine Roobaert a aussi indiqué que le nombre

de bénéficiaires du revenu d'intégration poursuivait sa baisse, tandis que les exclusions du chômage restaient, à ce stade, « dans des proportions plus ou moins acceptables »... en attendant la vague estivale des exclusions.

C'est toutefois l'augmentation du coût du futur bâtiment modulaire à côté du siège du CPAS qui a suscité les premières questions. Angélique Maucq (PS) s'est interrogée sur cette hausse de 200.000 €, qui fait passer le coût du projet à 500.000 € quelques mois seulement après l'adoption du budget initial.

La présidente a expliqué que le projet avait évolué. « Au départ, le personnel comptait y mettre les bureaux d'entretien. Ensuite, on s'est rendu compte que, pour des raisons de sécurité et d'organisation, ça allait être plus compliqué. Donc on a mis les bureaux d'entretien à l'intérieur du bâtiment du CPAS et on va y mettre des bureaux normaux, ce qui fait qu'on a pris plus



© D.R.

grand. »

L'autre dossier sensible concerne la résidence-services Se-REY-nité. La modification budgétaire prévoit un crédit supplémentaire de 15.000 € afin de missionner Igretec.

RÉSIDENTE-SERVICES : « ON EST PARTI POUR UN LITIGE »

Interrogée par Angélique Maucq (PS), Anne-Catherine Roobaert a expliqué que le bâtiment souffrirait de problèmes d'infiltration au niveau des plateformes depuis sa construction. « L'architecte renvoie la balle à l'entreprise, l'entreprise renvoie la balle à l'architecte. Ça fait six ans que ça dure. »

L'intercommunale Igretec sera ainsi chargée de mettre en œuvre des « mesures

d'office », c'est-à-dire d'engager les démarches permettant d'imposer les réparations si les responsables ne les réalisent pas eux-mêmes. « Un avocat a été mandaté, des procès-verbaux de manquement ont déjà été dressés à l'entreprise, et maintenant, à l'auteur de projet. On est parti pour un litige et un procès probablement », a-t-elle reconnu.

Inaugurée en 2020 sur le site Rey, la résidence-services Se-REY-nité est gérée par le CPAS de Braine-le-Comte. Elle comprend 32 appartements et des espaces communs destinés aux seniors souhaitant conserver leur autonomie tout en bénéficiant de services adaptés et d'un environnement sécurisé. ■

L'avenir des bâtiments communaux fortement touchés par la mэрule, rue Lintermans à Seneffe, commence à se préciser. Lors du conseil communal de ce lundi, la majorité, interpellée par le conseiller PS Michaël Carpin, a dévoilé les orientations retenues pour le réaménagement de cet îlot situé autour de la maison communale.

Il y a plusieurs mois, la majorité avait annoncé le lancement d'une étude en vue d'un partenariat public-privé. La bourgmestre Bénédicte Poll (LB) a confirmé que la commune avait franchi une nouvelle étape : « Nous avons désigné un consortium d'urbanistes et de juristes pour nous accompagner dans le réaménagement de cet espace. Les décisions déjà prises, c'est que celui-ci sera finalement dédié à du logement, avec une extension éventuelle pour des bureaux d'administration afin d'y accueillir le CPAS. »



Bénédicte Poll définit une destination pour ces bâtiments. © D.R et A.Du



En revanche, la partie administrative n'est pas encore définitivement actée. La majorité explique que les incertitudes budgétaires actuelles compliquent la prise de décision.

PAS DE COMMERCES

« Ce dernier point est encore en suspens, notamment parce que nous devons avoir une meilleure vision de nos moyens budgétaires. Il y a actuellement une incertitude qui pèse sur les finances communales, ce qui ne rend pas simple la prise de décision sur ce volet-là. » La com-

mune souhaite néanmoins avancer rapidement. Si nécessaire, le projet immobilier privé pourrait être dissocié

”

« La volonté est d'avancer rapidement, quitte à dissocier le projet privé du public »

Bénédicte Poll (LB)

du projet public. « La volonté est d'avancer rapidement, quitte à dissocier le volet de promotion privée de logements du volet public d'extension des bureaux. Nous avons encore eu une réunion de travail la semaine dernière et deux autres sont déjà programmées au mois d'août », a poursuivi la bourgmestre.

Cette nouvelle orientation marque également une évo-

lution par rapport aux pistes évoquées il y a quelques mois. En mars dernier, la majorité expliquait vouloir conserver la maîtrise de ce site stratégique du centre de Seneffe en travaillant sur un partenariat public-privé mêlant logements, bureaux et des commerces. Au final la bourgmestre a levé toute ambiguïté : « Pas de commerce, ces bâtiments seront destinés à du logement et de l'administratif. »

Pour rappel, ces bâtiments avaient été lourdement contaminés par plusieurs champignons, dont la mэрule, nécessitant d'importants travaux d'assainissement et de stabilisation. En mars dernier, le coût de ces interventions avait été porté à plus de 170.000 euros après la découverte de nouvelles dégradations au fil du chantier. La majorité avait alors déjà laissé entendre que la démolition de ces bâtiments constituait l'hypothèse la plus probable, à condition qu'un projet concret puisse être présenté. « Personne n'a vraiment de doute sur la démolition future, mais démolir sans projet est refusé par le fonctionnaire délégué de la région wallonne », avait rappelé dans nos colonnes la bourgmestre Poll qui n'a jamais caché la volonté de la commune de garder la main sur le sort de ces bâtiments bien positionnés au centre du village. ■

SENEFFE

Bâtiments rongés par la mэрule rue Lintermans : « Ce sera du logement et des bureaux CPAS »

Après des mois de réflexion, la commune de Seneffe a arrêté les grandes lignes du futur de l'îlot communal touché par la mэрule, notamment rue Lintermans.



La colère des profs ne retombe pas : « Sans geste fort, on aura une rentrée perturbée »

Le DP3, ce décret « fourre-tout » de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a franchi une nouvelle étape lundi soir. Le texte était censé apporter des ajustements après les vives contestations suscitées par le décret programme 2 en juin dernier. Mais pour les syndicats, il ne change rien sur le fond.

LAURENCE PIRET

Si l'année scolaire est terminée et les piquets de grève levés, la prochaine rentrée scolaire risque bien d'être explosive. « Sans retour en arrière sur certaines mesures, on aura une rentrée perturbée. On ne va pas s'asseoir sur ce qui s'est passé », avertit Adrien Rosman, président du Setca-SEL.

Au cœur de la colère figure toujours le décret programme 2, adopté début juin, qui entérine le passage de 20 à 22 périodes dans le secondaire supérieur, sans compensation financière. Lundi soir, la commission Éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un décret dit « fourre-tout », censé apporter plusieurs ajustements à cette réforme. Pour le Setca-SEL, il ne corrige toutefois pas les principaux problèmes dénoncés depuis plusieurs semaines.

Car pour une partie des enseignants, ceux qui donnent cours à la fois dans le secondaire inférieur et le secondaire supérieur, la réalité sera encore plus lourde. Ce décret acte en effet un mécanisme qui



Le préavis de grève du 24 août est maintenu. © Photo News

pourra les conduire à prescrire une 23^e période pour conserver leur rémunération.

Quelque 1.800 enseignants seraient ainsi concernés : ceux-ci prestent des heures de cours à la fois dans le secondaire supérieur et dans le secondaire inférieur. Pour eux, le décret de ce lundi prévoit donc un passage à 23 périodes pour éviter une perte de rémunération. L'autre possibilité ? Refuser cette heure supplémentaire... mais voir leur traitement diminuer en conséquence.

« On demande finalement à certains enseignants de choisir entre travailler da-



« Choisir entre travailler davantage gratuitement ou gagner moins »

Adrien Rosman
SETCA-SEL

vantage gratuitement ou gagner moins », résume Adrien Rosman. Le syndicat dénonce aussi le re-

cours à une « démission » de ces deux périodes supplémentaires, prévue dans la circulaire, pour permettre aux enseignants qui refuseraient cette augmentation de charge de limiter leur horaire... au prix d'une baisse de salaire.

Autre point noir : le sort des enseignants temporaires. Valérie Glatigny a annoncé un dispositif transitoire pour accompagner ceux qui risquent de perdre des heures à la rentrée. Mais, selon le Setca-SEL, cette solution repose sur une proposition de décret distincte portée par les députés de la majorité, et

n'a pas encore été votée. Pour Adrien Rosman, cette mesure est insuffisante. « C'est un bricolage qui ne règle rien. » Selon lui, certains temporaires pourront être maintenus jusqu'au 31 décembre dans des missions qui ne seront pas forcément pédagogiques. « Et après décembre, il n'y a plus rien. Au bout du compte, 1.300 emplois disparaissent du cadre. »

« LES PREMIERS C4 ARRIVENT DÉJÀ »

Pour le Setca-SEL, les conséquences de la réforme sont déjà réelles sur le terrain. « Des temporaires reçoivent aujourd'hui leur C4. D'autres savent déjà qu'ils ne seront pas repris à la rentrée », insiste Adrien Rosman.

Le préavis de grève du 24 août est donc maintenu. Dès la rentrée, les syndicats comptent faire les comptes : nombre d'emplois perdus, enseignants contraints d'accepter une 23^e période, temporaires laissés sur le carreau... Pour eux, le vote du décret n'a en rien apaisé les tensions. Au contraire, il confirme le bras de fer avec le gouvernement MR-Engagés. La rentrée sera donc sous haute tension. ■

TVA, impôts de crise... : pourquoi de nouvelles taxes deviennent **inévitables**

Pour Philippe Ledent, Senior Economist chez ING, l'équation est claire : si l'Arizona veut trouver rapidement plusieurs milliards d'euros, de nouvelles recettes semblent difficiles à éviter.



Le gouvernement fédéral devra trouver 7,7 milliards d'euros d'ici 2029. © Montage SI

GUILLAUME
PAVONCELLI

Journaliste

mique moins forte qu'espéré, qui pèse directement sur les recettes de l'État.

La hausse des prix de l'énergie a également joué un rôle, en réduisant la capacité de consommation des ménages. Mais Philippe Ledent insiste : il ne faut pas tout expliquer par un seul facteur. « On ne peut certainement pas mettre le manque de rentrées entièrement sur le dos du manque de croissance et on ne peut pas mettre le manque de croissance entièrement sur le dos de la guerre en Iran. »

UN EFFORT SUPÉRIEUR AUX MESURES DÉJÀ PRISES

Reste que pour l'Arizona, le problème est désormais financier et politique : comment trouver plusieurs milliards supplémentaires sans crisper certains partis ? « La marge de manœuvre politique semble aujourd'hui manifestement très mince », estime Philippe Ledent. Surtout, l'effort demandé est considérable. « C'est un effort qui est probablement au moins aussi important, voire plus important que

firme-t-il. Parmi les pistes possibles, il cite notamment une hausse de la TVA. Une mesure efficace rapidement, mais qui aurait évidemment un effet direct sur les consommateurs avec une hausse des prix.

UN IMPÔT DE CRISE ?

Autre scénario évoqué : un impôt de crise, une contribution exceptionnelle destinée à répondre à une situation budgétaire difficile. « C'est de dire qu'on augmente tous les impôts de

”

« Un impôt de crise ?
L'histoire montre que quand on l'introduit, on ne l'enlève pas toujours »

Philippe Ledent
SENIOR ECONOMIST CHEZ ING

est difficile politiquement », estime Philippe Ledent. « C'est dangereux aussi parce qu'on ne peut pas rester avec des déficits aussi importants. Si à un moment il devait y avoir un stress sur les marchés financiers, la Belgique serait directement aspirée dans la crise compte tenu de nos finances. » ■



”

FLEXI-JOBS, UN MANQUE À GAGNER POUR L'ÉTAT ?

« On ne peut pas mettre le manque de croissance entièrement sur le dos de la guerre en Iran »

Philippe Ledent
SENIOR ECONOMIST CHEZ ING

avait déjà que les efforts réalisés jusqu'ici étaient insuffisants et qu'un effort de l'ordre de 1 % du PIB, donc de 6 ou 7 milliards d'euros, allait être nécessaire. » Ce nouveau rapport ne fait que confirmer les précédentes analyses.

Une nouveauté principale est tout de même à ressortir : une croissance écono-

tout ce qui a été décidé jusqu'à présent », analyse-t-il. La question devient alors inévitable : les citoyens devront-ils passer à la caisse ? Pour Philippe Ledent, il faut être réaliste. « Quand vous devez faire de l'austérité, les mesures qui sont prises vont toucher quelqu'un », dit-il.

Mais face aux montants demandés, l'économiste estime qu'un volet fiscal, entendez de nouvelles taxes, sera difficile à éviter. « Dans le cadre d'un conclave budgétaire où il y aurait un objectif de trouver rapidement des moyens, je vois difficilement comment on passera à côté d'une forme d'impact via la fiscalité », af-

1 %, de 1 point. Et ce point supplémentaire est l'impôt de crise », explique Philippe Ledent. Une solution qui aurait déjà existé par le passé. Mais avec une difficulté : « L'histoire montre que quand on l'introduit, on ne l'enlève pas toujours. »

Pour l'économiste, l'Arizona doit donc choisir entre plusieurs stratégies : réaliser un effort important immédiatement ou miser sur des réformes qui amélioreraient la croissance à plus long terme. Mais le temps presse. Et le risque est double. « La situation est dangereuse politiquement parce qu'on voit bien que les esprits se sont crispés et que l'exercice d'assainissement

Le développement massif des flexi-jobs pourrait aussi devenir un sujet de débat dans le cadre de la recherche de nouvelles recettes. Pour Philippe Ledent, ce système pose une question : celle d'un marché du travail qui génère moins de recettes fiscales et sociales. « L'Arizona est allée très loin dans le développement des flexi-jobs et du travail étudiant, qui est du travail très peu fiscalisé », explique le Senior Economist chez ING.

Selon lui, le risque est de voir ces dispositifs remplacer progressivement des emplois classiques davantage contributeurs aux finances publiques. « Je ne suis pas le seul à craindre qu'à un moment, ça cannibalise du travail qui rapporte », estime-t-il. Il prend l'exemple d'un travailleur qui réduirait son temps de travail pour ensuite compléter ses revenus avec un flexi-job. « Un temps plein rapporte des cotisations sociales, un flexi-job n'en rapporte que très peu », souligne Philippe Ledent.

L'économiste ne présente toutefois pas cette piste comme une solution immédiate au déficit actuel, mais plutôt comme une réflexion à plus long terme sur la fiscalité du travail. « Je ne serais pas étonné que, peut-être pas ici, mais plus tard, il y ait un pas en arrière et un peu plus de fiscalité à ce niveau-là », conclut-il. ■

G.PAV.

Jacqueline Galant annonce de nouvelles économies pour la RTBF

Le média public devra engager de nouvelles économies dans le cadre de son futur contrat de gestion.

La RTBF va devoir réaliser de nouvelles économies dans le cadre de son futur contrat de gestion et des prochains exercices budgétaires, a indiqué mardi la ministre des Médias, Jacqueline Galant (MR).

« Je le dis sans détour : il va falloir avoir le courage d'envisager de nouvelles économies, à l'instar de ce qui est demandé à d'autres acteurs », a annoncé la libérale lors d'un débat en commission du parlement sur l'ajustement budgétaire 2026.

M^{me} Galant n'a toutefois pas précisé d'ordre de grandeur

pour ces économies.

Dès son arrivée aux commandes, la nouvelle majorité MR-Engagés avait décidé de geler pour toute la législature la dotation annuelle de la radio-télévision publique à son niveau de 2024, imprimant ainsi une trajectoire d'économies de plus de 130 millions d'euros.

M^{me} Galant a par ailleurs précisé mardi qu'un protocole d'accord avait été tout récemment signé avec les syndicats de la RTBF sur une compression de l'emploi à hauteur de 169 équivalents temps-plein d'ici 2028.

Il ne s'agira toutefois pas de licenciements secs, mais du non-remplacement de départs à la retraite (anticipée).



La ministre Galant l'affirme « sans détour ». © Belga

La RTBF disposait en 2025 de recettes totales de 480 millions d'euros, dont l'essentiel (72 %) est issu de sa dotation ordinaire financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Interrogée par plusieurs députés, la ministre a répété

mardi sa volonté de recentrer la RTBF sur ses missions principales à l'occasion du futur contrat de gestion qui sera négocié avec le futur administrateur-général. Sa nomination est attendue d'ici la fin de cet été. ■

Il va falloir s'y habituer : ces panneaux vont changer !

Flèches, panneaux de sortie, signalisation... Les automobilistes vont progressivement devoir s'habituer à plusieurs nouveautés sur nos autoroutes.

Les habitudes des automobilistes vont peu à peu changer sur les autoroutes flamandes. Comme le rapporte HLN, l'Agence flamande des routes et de la circulation (AWV) a adopté de nouvelles règles pour uniformiser la signalisation et améliorer la sécurité routière. La principale nouveauté concerne les flèches direc-

tionnelles. Elles pointeront désormais toutes vers le haut, alors que beaucoup de panneaux affichent encore des flèches vers le bas. Selon l'AWV, cette orientation est jugée plus intuitive pour les conducteurs.

ILS DISPARAISSENT

Autre changement : les traditionnels panneaux de sortie verts et jaunes disparaîtront progressivement au profit de symboles noirs sur fond blanc, plus facilement compréhensibles, notamment pour les conducteurs étrangers.



Des changements uniquement en Flandre. © Photo News

Enfin, les panneaux éclairés de l'intérieur seront remplacés, dans la plupart des cas, par des modèles rétro réfléchissants, moins coûteux à entretenir tout en restant aussi lisibles.

Cette nouvelle signalisation ne sera pas installée partout en même temps. Les panneaux seront remplacés progressivement, à l'occasion de travaux, lorsqu'ils seront devenus trop anciens ou après

avoir été endommagés. Les autoroutes étant régionales, la mesure ne s'appliquera pas automatique à la Wallonie. Contacté par Sudinfo, le ministre wallon de la Mobilité, François Desquesnes, déplore la décision de la Flandre. « Ils sont totalement libres de le faire. Mais je ne suis pas sûr qu'un changement de sens de flèche va améliorer la mobilité et la sécurité routière pour autant. Au niveau de la Wallonie, nous n'avons en tout cas prévu aucun changement de la sorte. » ■

V.CH.

SOIGNIES VEUT VIVRE UNE SAISON SEREINE

Les ambitions sonégiennes seront peut-être revues à la hausse avec un effectif renforcé. C'est en tout cas la volonté de l'entraîneur, Julien Sadin, qui veut vivre une saison beaucoup plus stable.

VINCENT ATTARDO

Lors de la présentation des équipes sonégiennes, le 21 juin dernier, le sujet de l'équipe féminine laissait entrevoir beaucoup plus de structure et de stabilité en vue de la saison prochaine. « La saison dernière, nous n'avons pas eu de chance car nous avons eu beaucoup de blessures et de suspensions, notamment de joueuses cadres. À la base, nous visions le top 5, mais nous n'avons pas été en mesure de l'atteindre. Nous aimerions donc faire un peu mieux la saison prochaine, avec un beau parcours en Coupe du Hainaut », explique Julien Sadin, le coach sonégien.

Pour ce faire, l'effectif a été retravaillé pour obtenir plus de garanties durant tout le



Des Sonégiennes mieux armées. © V.A.

long de la saison. « Avec les renforts annoncés, nous aurons un groupe plus solide. Le groupe sera plus large, mé-

langeant de jeunes joueuses encadrées par des joueuses plus expérimentées. Car nous voulons également

nous projeter dans plusieurs années en préparant les jeunes joueuses. Nous allons axer la préparation sur le

physique, pour être prêt dès le début de la saison », termine Julien Sadin.

LE NOYAU DE SOIGNIES

Prolongations : Julien Sadin (coach), Alice Gilmont, Anaïs Vander Elst, Florentine Sergeant, Camille Michel, Chloé Renier, Eva Fiaccaprile, Justine Mercier, Laura Franquet, Lucie Cornelis, Valérie Seutin, Victoria Vandresse, Margot Denamur, Yasmine Houbrix, Laury Montée, Zélie Follens, Sara Blondeau.

Arrivées : Margaux Janssens (?), Emma Doucy (reprise), Jeanne Bury (RAEC Mons), Stéphanie Curnelle (Hyon).

Départs : Louise Gilbert (?), Camille Gillis (?), Siewe Ngousting (?), Justine Potvin (?), Ambre Vandergheynst (?), Laure Vandergheynst (?), Louise Vanderlinden (?), Léane Walravens (?). ■

LE SOIR

Canicule : comment assurer une meilleure protection des personnes vulnérables

Dans l'attente d'un plan interfédéral, communes, mutuelles et associations s'activent pour protéger les plus fragiles.

FRÉDÉRIC DELEPIERRE
MICHEL DE MUELENAERE
ANNE-SOPHIE LEURQUIN

Parmi les mesures qui seront évoquées lors de la Conférence interministérielle de la Santé de ce mercredi, il est question que les autorités locales et les autres acteurs pertinents, tels que les mutualités, tentent de contacter les personnes vulnérables lors des périodes de chaleur pour s'assurer qu'elles vont bien, qu'elles s'hydratent suffisamment... Déjà aujourd'hui, certaines communes, des mutuelles, des associations ont mis en place un suivi des personnes isolées mais cela se fait de façon encore peu structurée.

« En période de canicule, nos agents de prévention identifient les personnes à risque à partir de notre base de données, puis les contactent par téléphone pour leur donner des conseils pour se protéger de la chaleur et vont sur le terrain en fonction des situations », témoigne Julie Jandrain, porte-parole de Solidaris.

« C'est une crise sanitaire et sociale. Et ce sont les plus vulnérables qui paient à nouveau le prix fort », alerte la secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, Christine Mahy. Parmi ces personnes, un certain nombre d'âinés, qui pâtissent non seulement de la chaleur et de logements souvent inadaptés, mais aussi d'une sensation de soif altérée qui peut les amener aux urgences en état de déshydratation avancée.

Les autorités veulent accélérer les mesures face aux risques sanitaires

Alors que la Belgique s'enfonce dans la deuxième vague de chaleur de cet été, plusieurs Instances ont activé des plans et des réunions d'urgence. C'est le cas de la Conférence des ministres de la Santé, qui se tiendra de manière virtuelle ce mercredi matin sous la présidence du wallon Yves Coppieters (Engagés). Outre les ministres du fédéral et des entités fédérées, les experts des administrations seront présents. En discussion : une série de recommandations émanant du « risk management group » (RMG), l'organe permanent de gestion des crises sanitaires, présidé par la Santé publique et qui réunit des représentants des autorités fédérales et régionales ainsi que des services de santé publique. C'est aussi mercredi que Sciensano, l'Institut national de santé publique, communiquera un bilan mis à jour de la canicule enregistré entre le 18 et le 29 juin. Selon des chiffres provisoires,

la Belgique a enregistré une surmortalité de 39 %, soit 1.222 décès prématurés. Ce chiffre sera vraisemblablement revu à la hausse.

Les participants à la CIM, indique un cabinet concerné, prendront connaissance et se prononceront sur les recommandations des experts, certaines de court terme, d'autres de long terme. Parmi ces propositions : l'ouverture d'infrastructures publiques fraîches pour les groupes vulnérables, un accès plus large à l'eau potable, une analyse des risques pour les événements culturels d'envergure, une éventuelle politique de restriction de la consommation d'alcool au profit de l'eau potable dans certains événements. On parlera aussi des plans canicules des institutions hospitalières et d'un éventuel renforcement de la protection des travailleurs face aux chaleurs extrêmes. Et, à plus long terme, de l'adaptation des écoles, des

lieux d'accueil de la petite enfance, etc.

D'autres Instances ont également activé des plans et des réunions d'urgence. Une cellule d'expertise wallonne (Celex) s'est réunie afin de procéder « à une évaluation générale » dans le champ des compétences de la Région wallonne. Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une « cellule de crise » a été activée, associant les différentes administrations. A court terme, on envisage « des mesures rapidement activables », comme l'ouverture de lieux de fraîcheur. A plus long terme, dit le cabinet de la ministre-présidente Elisabeth Degryse (Engagés), « un travail est engagé afin d'identifier, secteur par secteur, les mesures structurelles nécessaires pour renforcer durablement la résilience des services et des différents publics face aux épisodes de chaleur extrême ».

F.DE, A.-S. L., MDM

Les enfants, comme les aînés, figurent parmi les publics à risque en période de forte chaleur. © PIERRE-YVES THIENPONT.

dèle français. C'est le cas à Berloz (Liège). « Chaque année, le personnel en charge du Planu, le service de planification d'urgence, fait de la prospection », explique Isabelle Samedi, prési-

dente du CPAS. « Il recense les personnes isolées et les invite à s'enregistrer dans un tableau. Lors de la récente canicule, la zone de secours les a appelées systématiquement. Si après trois

appels, elles ne répondent pas, je me rends chez elles personnellement. »

« A Liège, nous disposons depuis plusieurs années d'un listing de plus de 4.000 personnes isolées âgées de plus de 75 ans », explique Laurence Commi-
nette, porte-parole du bourgmestre Willy Demeyer (PS). « Durant la canicule, nous n'avons pas pu les appeler toutes mais nous leur avons envoyé plusieurs messages Be-Alert pour leur rappeler de bien s'hydrater, par exemple. Elles disposent aussi du numéro de notre service seniors si elles ont besoin d'aide. Si elles appellent ce service, un agent communal peut se charger de leur livrer de l'eau, faire leurs courses ou aller chercher leurs médicaments à la pharmacie. »



Le modèle français

La Belgique pourrait s'inspirer de ce qui existe en France. Un décret du 4 juillet modifie les modalités de tenue du registre communal des personnes vulnérables, en application de la loi sur le « bien-vieillir ». Jusqu'à présent, les maires avaient l'obligation « d'instituer et de tenir à jour » un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile dans leur circonscription. Ce registre permettait, par exemple en cas d'épisode de chaleur exceptionnelle, d'aller visiter les personnes concernées et de s'assurer qu'elles allaient bien. Mais la démarche d'inscription était volontaire et, selon les communes, seules 1 à 4 % des personnes concernées étaient enregistrées.

Désormais, en plus des personnes inscrites de façon volontaire, les registres seront alimentés de façon systématique avec les données de personnes fragiles comme les handicapés ou les pensionnés. Ces données doivent être transmises aux maires par le président du conseil départemental et la Caisse d'assurance retraite. Une idée à suivre pour la Belgique ?

« En Wallonie, un tel registre n'existe pas », constate Lara Kotlar, porte-parole de l'Aviq, l'agence wallonne pour une vie de qualité. Des initiatives pourraient cependant voir le jour prochainement. « Nous avons un plan canicule qui est notamment effectif dans les sept grandes villes wallonnes », rappelle Nicolas Yernaux, porte-parole du SPW. « Depuis plusieurs jours, nous procédons aussi à l'inventaire des bonnes pratiques mises en place par tous les pouvoirs locaux. Nous faisons rapport, ce mercredi, au ministre en charge des Pouvoirs locaux, François Desquesnes (les Engagés). »

Des communes en ordre de bataille

En Wallonie et à Bruxelles, certaines communes n'ont pas attendu. Elles ont déjà mis en place des registres de personnes vulnérables s'inspirant du mo-



Maisons de quartier

Ce système est un peu similaire à celui instauré depuis plusieurs années à Bruxelles-Ville lorsque le plan canicule est enclenché. Réparties sur tout le territoire communal, les vingt maisons de quartier sont mobilisées. Des listes reprenant les personnes les plus fragilisées ont été créées afin que le personnel puisse les contacter par téléphone ou même leur rendre visite à domicile pour prendre de leurs nouvelles.

Dans le cadre de son plan canicule, la commune de Schaerbeek aussi a mis en place une liste d'habitants vulnérables, afin de les prévenir de l'arrivée d'une période caniculaire. Mais s'inscrire à ce registre n'est pas obligatoire.

Un registre avec inscription volontaire, c'est aussi la solution pour laquelle a opté la commune d'Etterbeek dans le cadre de son plan Contact+ axé sur l'aide aux personnes les plus fragilisées qui vivent à domicile. « Nous avons mis en place un call-center que les personnes vulnérables peuvent appeler, notamment en période de forte chaleur », détaille le bourgmestre Vincent Dewolf (MR). « Dans l'autre sens, le call-center peut aussi prendre régulièrement des nouvelles de ces gens et décider d'envoyer les secours ou des assistants sociaux en cas de besoin. »

Entraide citoyenne

« On entend souvent le discours sur la volonté du maintien à domicile des personnes âgées, mais il faut les conditions pour », insiste Christine Mahy. « La solidarité du voisinage, c'est super que ça existe, mais il faut qu'il y ait un dispositif à mettre en place en cas de canicule couplée à des périodes de vacances. » A l'heure où, comme en témoignent les associations, des personnes âgées vivant dans des passoires thermiques se retrouvent à passer leurs journées assises sur une chaise à la cave ou dans leur hall à la recherche d'un peu de fraîcheur, il y a urgence.

La gouvernance culturelle va être réformée à l'automne : moins de fédérations professionnelles, plus d'éthique et une refonte de la représentation politique. Six questions pour comprendre.

DÉCODAGE

ALAIN LALLEMAND

Il y a des jours comme cela... La ministre de la Culture Elisabeth Degryse (Les Engagés) en a pris pour son grade ce mardi au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, lorsqu'elle est venue y défendre son ajustement budgétaire 2026. « Ça fait deux ans que le secteur se cherche une véritable ministre de la Culture », a cinglé la députée Fadila Laanan (PS), « les acteurs de terrain disent qu'il n'y a pas de ministre de la Culture », a renchéri Amandine Pavet (PTB). Vrai, à part les budgets et leurs ajustements, on peine à voir la griffe « culturelle » d'une ministre qui n'a jusqu'ici fait atterrir aucune réforme notable du secteur culturel.

Mais le vent est en train de tourner. Non seulement deux projets de décrets relatifs à la diffusion culturelle sont annoncés, mais en outre, une réforme significative de la gouvernance culturelle sera à l'agenda à la rentrée de septembre. Et là, c'est concret, puisque cette réforme aura un impact budgétaire, découvre-t-on au détour du débat parlementaire.

1 C'est quoi, la « nouvelle » gouvernance culturelle ?

La « nouvelle gouvernance culturelle » était l'une des réformes-signatures de la ministre de la Culture Alda Gréoli (CDH, à l'époque) : par décret du 18 mars 2019, elle avait rationalisé les mécanismes par lesquels, d'une part, les secteurs de la culture, leur ministre et l'administration pouvaient dialoguer sur les chantiers législatifs, les arrêtés ministériels et les difficultés/défis rencontrés par tel ou tel secteur et, d'autre part, rendre transparente et bien informée la manière dont la ministre pouvait attribuer telle ou telle subvention culturelle, sur base des avis éclairés et si possible désintéressés des experts de chaque secteur. Cette gouvernance

créait notamment, pour éclairer les politiques culturelles, une série de chambres de concertations sectorielles chapeautées par un Conseil supérieur de la culture (CSC). Autant de chambres d'avis siégeaient par ailleurs pour éclairer les subventions.

2 Quels problèmes faut-il régler ?

L'horlogerie fine de cette architecture a connu ses maladies de jeunesse, et un premier audit a révélé, en 2023, l'importance de la charge de travail qu'induisait le système, la multiplication des réunions, une communication insuffisante entre les chambres et les commissions, un trop grand cloisonnement de certaines commissions, un manque d'harmonisation des règles et pratiques et, enfin, le manque de clarté de certaines dispositions. Pour y remédier, la ministre Degryse a dressé un plan de bataille, avalisé fin avril par le gouvernement sous forme d'une note d'orientation.

3 Comment renforcer l'éthique et l'équité ?

Premier chantier : renforcer l'équité, garantir à tous les opérateurs culturels que leurs demandes de subventions soient examinées selon un processus transparent, impartial et uniformisé. Pour cela, il convenait de limiter les effets d'entre-soi, gérer de manière uniforme les conflits d'intérêts et garantir une plus grande diversité au sein des commissions d'avis. Certains conflits d'intérêts sont évidents et bien gérés, mais d'autres, indirects, doivent être mieux contrôlés. Outre le fait de prendre en compte désormais les conflits d'intérêts indirects, l'une des solutions retenues est, au niveau des sous-secteurs, de sortir du séral, d'accroître l'hétérogénéité des membres des commissions d'avis. Grande nouveauté : une représentation territoriale minimale serait prise en compte, en équilibrant désormais les ex-

perts venus des grandes villes et ceux provenant d'univers plus décentralisés.

4 Quelle réforme pour le Conseil supérieur de la culture ?

Parce qu'il chapeaute des chambres sectorielles, le Conseil supérieur de la culture éprouve parfois des difficultés à proposer au pouvoir politique une synthèse intersectorielle. Le CSC ne serait pas à suffisance un levier direct d'influence sur l'élaboration des politiques culturelles. Il est envisagé de réduire le nombre de ses membres, de stabiliser sa composition, et de ne plus interroger le CSC sur des questions purement sectorielles. Il serait alors davantage « un lieu de prospective et de recommandation ».

5 Pourquoi diminuer le nombre de fédérations professionnelles ?

Autre constat : il y aurait trop de fédérations professionnelles reconnues et subventionnées, trop d'intersections entre ces fédérations, ce qui engendre dans certaines chambres sectorielles des représentations pléthoriques et une grande difficulté à atteindre des positions communes. Par ailleurs, le professionnalisme n'est pas toujours au rendez-vous, la représentativité réelle est parfois discutable, et le fonctionnement démocratique de ces fédérations n'est pas toujours garanti. La ministre réfléchit donc à limiter le nombre de fédérations professionnelles (d'où l'impact

budgétaire à venir, qui n'a pas encore été chiffré) tout en renforçant les exigences de représentativité. Par ailleurs, le nombre de fédérations siégeant dans les chambres serait réduit (elles sont treize en musiques, quatorze en cinéma !). La proposition serait de reconnaître désormais les fédérations sur base d'un appel public, et de rendre plus transparente l'utilisation de leur financement public : quel lien entre la subvention et les services rendus aux membres ?

6 Va-t-on enfin dépolitiser la gouvernance culturelle ?

Enfin, tout un volet de la gouvernance culturelle vise à la dépolitisation du monde culturel tout en respectant les prescrits du pacte culturel. Le problème est ici que les personnes des diverses tendances philosophiques, désignées pour siéger au sein des structures culturelles afin d'y être les représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, y siègent en réalité pour défendre les intérêts de leur parti.

Il est donc envisagé de dissocier désormais la représentation des intérêts de la FWB d'une part, et d'autre part de la représentation des tendances idéologiques et philosophiques. Le gouvernement désignerait des commissaires qui ne participeraient plus aux décisions mais auraient pour seul mandat de questionner ces décisions en regard de la loi et des intérêts de la Fédération. Les représentants des tendances idéologiques, eux, seraient distincts.

La gouvernance culturelle (ici la commission d'avis cinéma) a tenu ses promesses, mais on peut encore renforcer son équité. © ALICE WILQUET



Degryse « très préoccupée » par l'impact du projet Jambon sur la pension d'artiste

Le projet de loi visant à limiter la prise en compte des périodes de chômage dans le calcul de la pension suscite l'inquiétude de la ministre de la Culture : la protection des artistes pourrait être insuffisante.

A.L.

Alors que le projet de loi Jambon de limitation des pensions passait en seconde lecture ce mardi en commission Affaires sociales du Parlement fédéral, les oreilles du ministre des Pensions ont dû siffler : au même moment, en commission Culture du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la ministre de la Culture Elisabeth Degryse (Les Engagés) a ouvertement critiqué le sort étiéiqué que ce texte réserve aux artistes (*Le Soir* du 30 juin).

Pour mémoire, le projet de loi Jambon vise à réduire à 40 % en 2027 puis à 20 % en 2031 les périodes « assimilées » (chômage, etc.) qui peuvent être prises en compte pour le calcul de la pension. En 2025, après une bronca de l'ensemble du secteur culturel et – déjà – l'intervention de la ministre Degryse, le projet de loi avait évolué pour tenir compte des carrières particulières des dockers, pêcheurs en mer, déchargeurs et trieurs de poissons... ainsi que les travailleurs des arts. Ces professions bénéficient désormais d'une exception.

En décembre, le ministre Jan Jambon (N-VA) avait d'ailleurs rassuré la ministre Degryse : puisque ces travailleurs « sont confrontés, en raison de la nature spécifique de leur activité professionnelle, à des périodes de chômage occa-

sionnel », précisait le ministre des Pensions dans un courrier à la ministre de la Culture, « il a été décidé d'élaborer un régime adapté pour ces groupes ».

Mais voilà : en réalité, le texte du projet de loi crée pour les artistes une « exception dans l'exception » en refusant de prendre en compte les périodes assimilées antérieures à avril 2014. En juin, à la lecture des termes exacts du projet de loi, le monde culturel s'est remis à bouillonner. En juillet, la ministre de la Culture a à nouveau interpellé son collègue des Pensions, et, à son tour, la députée Amandine Pavet (PTB) interpellait ce mardi la ministre de la Culture. « Une réunion s'est tenue (lundi) fin de journée entre mon cabinet et le cabinet du ministre des Pensions », a expliqué la ministre Degryse, « afin d'obtenir des clarifications et de lui demander de respecter les garanties qui avaient été avancées (dans son courrier de décembre). Sur le fond, je suis très préoccupée par le projet consistant à exclure du calcul de la pension les périodes antérieures au 1^{er} mars 2014. »

Artistes depuis 2014 ou depuis 1991 ?

Pourquoi ne pas reconnaître la spécificité des artistes avant cette date ? Le point est technique mais pour les artistes, il est vital : « Le cabinet du ministre des Pen-

sions estime que le bénéfice d'un « véritable » statut des travailleurs des arts ne peut être daté qu'à partir de 2014 », explique la ministre de la Culture.

Mais cette date pivot est âprement contestée, non seulement par le secteur culturel mais aussi par sa ministre : « Nous avons donc transmis au cabinet Jambon, ce (mardi) matin encore, la preuve que bien avant 2014, date pivot choisie par le fédéral, a été introduit un dispositif spécifique. Notre lecture (et celle des représentants du secteur) est donc qu'il faut considérer les périodes de chômage « artistique » à partir de 1991 et non 2014. »

Reste une question fondamentale : choisir la date pivot de 1991 ou de 2014 modifie-t-il profondément la future pension des artistes concernés ? « Selon le cabinet (Jambon), changer la date pivot n'aurait en réalité que peu voire pas d'impact sur les situations concrètes des travailleurs concernés », note M^{me} Degryse. « Le cabinet Pensions nous a promis une démonstration de cet impact marginal. »

Elisabeth Degryse : « Je veux adresser un message clair au secteur culturel. Je resterais mobilisée pour défendre leurs droits sociaux et des conditions de travail et de pension dignes. »

© BELGA



« Le CPAS est devenu aussi le pompier de toutes les crises »

A l'occasion du 50^e anniversaire de la loi organique créant les CPAS, Christine Mahy, la secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté préconise un retour de l'institution à ses compétences résiduelles, en lien avec d'autres services publics. Mais l'évolution ne semble pas aller dans cette direction.

ENTRETIEN

PASCAL LORENT

Le 8 juillet 1976, la loi organique donnait naissance aux CPAS du pays. Un demi-siècle plus tard, ces organes locaux qui ambitionnaient d'éradiquer la pauvreté ont bien changé, passant de l'aide à l'action sociale. La société, également, a évolué. Et les attentes à leur égard ont explosé. Mais c'est surtout le public qui franchit le seuil de leurs antennes qui a explosé. Ce qui ne rassure pas Christine Mahy, secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, qui souhaite mettre en avant la multiplicité des situations derrière les chiffres de fréquentation des CPAS.

« Au moment de l'adoption de cette loi, on était dans un enthousiasme incroyable », évoque-t-elle. « On se disait que ce texte allait permettre la disparition de la pauvreté ou, en tout cas, sa réduction. Aujourd'hui, le constat est plutôt celui d'une aggravation

On a durci l'accès aux politiques publiques, aux moyens publics, et les gens se sont de plus en plus appauvris

déconstruction des politiques structurales et l'éloignement des droits d'une partie de la population. Le logement par exemple, qui est une des raisons importantes pour lesquelles les gens s'adressent aux CPAS. L'accès au logement vide tellement le portefeuille qu'à un moment donné, il faut être aidé. Pour la garantie locative, notamment. A partir des années 80, en Belgique, on n'a plus investi du tout dans le logement public et puis, on a réinvesti mais trop peu à l'aune des besoins. Et on a laissé le champ libre au logement privé pour se développer, avec des loyers qui ont augmenté trop fort dans certains cas. Je prends l'exemple du logement car il a

été terriblement appauvrissant pour les gens. Le travail l'a aussi été. Avant, il était gratifiant, accessible à des personnes qui étaient faiblement diplômées, à travers notamment les services publics. Personne ne trouvait anormal qu'une personne avec très peu de compétences ait un emploi. Et même si cette personne n'avait pas une perfor-

Et le CPAS qui avait été conçu comme une institution qui ne devrait intervenir que parce que l'ensemble des autres droits ne sont pas activables, ne l'a plus été.

Voulez-vous dire que les CPAS se sont retrouvés à traiter les conséquences parce que la politique ne s'est pas attaquée aux causes du problème ?

Il est devenu une institution qui récupère en effet les dysfonctionnements de l'ensemble des choix politiques ou de la non-vision de l'autorité politique. Et on en arrive à un CPAS qui apparaît comme une normalité dans la société. Mais ce n'est pas une banalité de pousser la porte de cette institution. Personne ne le fait avec plaisir et insouciance et n'a envie d'aller déshabiller sa vie pour pouvoir bénéficier du RIS.

Et la réforme du chômage pousse davantage de personnes vers le CPAS...

Bien sûr. Et le danger, c'est l'accentuation quantitative. Elle était déjà existante avant les exclusions du chômage. Cette réforme ne fait qu'ajouter une couche. Avec pour conséquence que les travailleurs sociaux ont de plus en plus de dossiers à traiter et moins de temps avec les usagers. Or, la confiance avec les ayants droit, ça ne s'établit pas en un entretien. Quand on vient s'asseoir en face de quelqu'un parce qu'on

faut du temps. Peu à peu, le rapport avec l'assistant social s'est normalisé à travers des questionnaires, parce qu'il y a le contrôle derrière. La quantité amène aussi à gérer une enveloppe, qu'on doit répartir et qui augmentent rarement à la mesure des besoins rencontrés.

Le CPAS est devenu aussi le pompier de toutes les crises ?

Oui, durant le covid puis la crise énergétique, on a tout fait passer par lui. Et les CPAS sont eux-mêmes pris dans une ambiguïté, parce que ces missions, ce sont parfois les financements, qui leur donnent les moyens de maintenir ou de développer l'emploi. Alors, les CPAS revendiquent certaines missions car l'institution tient à son équilibre

Le reste adépte d'un CPAS résiduaire.

C'est aussi pour ça qu'il faut défendre la sécurité sociale, les droits

”

Avec la réforme du chômage, on va encore plus mettre le focus sur l'activation. Mais pour certains bénéficiaires, une série d'obstacles subsistent...

Il y a des fossés gigantesques et multiples. Ils peuvent émaner du trajet de vie de la personne : l'école, le parcours professionnel, la santé, une sé-

paration mal vécue, un décès qu'on n'arrive pas à dépasser. Il y a plein de choses qui peuvent faire que dans la vie, à un moment donné, on ne sait pas affronter la réalité ou se reconnecter à elle. Et ça ne veut pas dire qu'on ne veut pas travailler. Mais il faut du temps. Et il n'est

des conditions d'existence. Est-ce que ça vous veut dire que la loi organique n'était pas bien pensée ? Non. Elle avait un rôle à jouer, mais elle n'est pas la seule. Il y a toutes sortes d'autres politiques publiques qui existent et qui font que les gens vont avoir plus ou moins de droits, plus ou moins de moyens... »

Aujourd'hui, les CPAS ne vivent-ils pas le syndrome de la chaloupe qui prend l'eau et qu'on essaie d'écuser avec une petite cuillère ?

L'intention de la loi organique n'était pas celle-là mais, à un moment donné, ça l'est devenu, probablement par une

manche gigantesque, elle rendait un service à la collectivité, avait un salaire et pouvait s'assumer. Puis on a estimé qu'il fallait faire des économies et qu'il fallait plus d'exigences. Et des gens se sont retrouvés en dehors du système, etc. Dans les années 1980, on a vu l'apparition du statut de cohabitant. On a durci l'accès aux politiques publiques, aux moyens publics, et les gens se sont de plus en plus appauvris. Et certains ont glissé vers ce qui est le dernier filet de l'assistance publique. Il y a eu une dégradation des droits du travail, au logement, à la santé, à l'enseignement qui a conduit des gens à s'adresser au CPAS.

« Au moment de l'adoption de cette loi, on était dans un enthousiasme incroyable », se souvient Christine Mahy.

© SYLVAIN CRASSET.

n'a pas ce qu'il faut, on n'arrive pas tout de suite à se livrer à cœur ouvert. D'abord, on est peut-être perdu soi-même, on ne sait pas ce qu'on doit dire en priorité, sur son parcours et sur ce qui nous a fait trébucher. Et puis, il y a l'envie de protéger sa famille, son intimité. C'est légitime. Ce que l'on dépose devant l'assistant social, ce sont des morceaux de vie. Or, il faudrait arriver et poser le bon problème. Mais quand, dans des familles, on vit une polycomplexité, avec un problème de logement, un enfant qui ne va pas bien, un divorce, un ennui de santé, un déménagement, c'est quoi le premier problème qu'on dépose ? Est-ce qu'on le sait soi-même ? Il

pas le même pour tout le monde. Une société, c'est une multiplicité de réalités. Et ce n'est pas parce que la moyenne va traverser l'épreuve d'une certaine façon qu'il n'y a pas des exceptions à la moyenne. Or, une société solidaire, elle est obligée de se poser la question en dehors des moyennes. C'est une décence sociétale. L'inverse, c'est une violence sociétale et ça ne s'appelle plus la solidarité. C'est de l'efficacité.

A côté de l'efficacité, l'autre danger qui guette les CPAS, n'est-ce pas celui du résultat, du chiffre, auquel on lie certains financements ?

Oui et c'est dangereux parce que l'aide sociale, ça ne fonctionne pas comme ça. Et si on veut financer aux résultats, on va s'arranger pour obtenir du chiffre.

Pour autant, ne pensez-vous pas que les CPAS doivent évoluer ?

Je l'ai toujours pensé. Je reste adepte d'un CPAS résiduaire. C'est aussi pour ça qu'il faut défendre la sécurité sociale, les droits, et donc se battre davantage pour des politiques structurelles. Et pour un CPAS qui reviendrait à une mission initiale et qui permette aux travailleurs sociaux d'avoir le temps de se poser avec la personne qui entre là parce qu'elle a un problème d'argent, sachant qu'un problème d'argent est toujours révélateur de plein de choses derrière. En jouant ce rôle, le CPAS pourrait diriger les personnes vers d'autres institutions. Une autre chose concerne l'octroi du revenu d'intégration sociale. C'est quand même la seule forme d'argent qui est conditionnée à l'obligation de déshabiller sa vie. On pourrait automatiser le revenu de l'intégration sociale. On en connaît les critères. Il n'est pas besoin que ça passe devant l'autorité politique. C'est archaïque. Et le conseil de l'action sociale, ne devrait-il devenir une assemblée mixte composée d'une autorité politique et de professionnels qui savent de quoi ils parlent ? Rien dans la législation ne dit que le conseil de l'action sociale doit être composé d'élus. On doit réfléchir au système. Par contre, je pense que la fusion CPAS-commune n'est pas du tout une bonne idée. Il doit donc y avoir des évolutions, mais pas celles qui sont à l'œuvre maintenant, qui sont coercitives. Ça fait quand même longtemps, malheureusement, que dans les CPAS, on gère la survie et, sauf exception, on ne fait pas sortir de la pauvreté.



La Libre BELGIQUE

Les mesures de Valérie Glatigny contre le décrochage critiquées par l'opposition

■ Plusieurs points du texte adopté par la majorité font tiquer l'opposition.

À sept semaines de la rentrée scolaire fixée au 24 août prochain, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a validé ce lundi un nouveau projet de décret. Ce texte adapte les mesures de lutte contre le décrochage scolaire, définies dans une réforme adoptée en mai 2024. Celle-ci avait instauré *“un accompagnement individualisé et progressif des élèves, fondé sur trois niveaux d'intervention selon l'évolution de leur situation, ainsi qu'une meilleure coordination entre les écoles, les centres PMS et les différents partenaires, comme, par exemple, le secteur de l'Aide à la jeunesse”*, rappelle le cabinet de la ministre de l'Enseignement Valérie Glatigny (MR).

Une simplification administrative

Aujourd'hui, la majorité MR-Engagés présente cette adaptation comme une opération de pure simplification administrative. Jusqu'ici, de nombreuses écoles devaient à la fois encoder les absences des élèves dans un logiciel interne à l'établisse-

ment et dans le DAccE (dossier d'accompagnement de l'élève) mis en place par la FWB. L'objectif de la réforme est justement de supprimer ce double encodage grâce à *“un outil unique de gestion de la fréquentation scolaire”*. *“Le DAccE restera l'outil central de suivi, mais il sera désormais alimenté automatiquement”*, complète le cabinet de la ministre Glatigny.

Par le biais de cette simplification administrative, le gouvernement entend permettre aux directions, enseignants et centres PMS de consacrer plus de temps à l'accompagnement des élèves. Le texte allonge par ailleurs le délai de justification des absences à 10 jours, contre 5 actuellement. Il entend aussi renforcer l'identification des absences répétées (par exemple pour un même cours) afin de détecter au plus tôt les situations à risque, *“avant que l'absentéisme ne se transforme en décrochage scolaire”*.

D'un point de vue pratique, ces changements seront déjà d'application pour les primaires dès la rentrée d'août 2026. Dans le secon-

daire, la réforme n'entrera par contre en vigueur qu'à partir de la rentrée 2027, *“afin de tenir compte des demandes des acteurs de terrain de l'enseignement”*, justifie Valérie Glatigny.

Le PS dénonce “un détricotage”

Sans surprise, cette réforme a été adoptée majorité contre opposition. Pour le Parti socialiste, la ministre Glatigny a opéré via ce texte *“un dé-*

tricotage du nouveau dispositif de lutte contre le décrochage scolaire”, adopté il y a deux ans. *“Sous couvert de simplification administrative, ce projet de décret affaiblit plusieurs piliers essentiels de la réforme initiale adoptée par la majorité MR-*

PS-Écolo en mai 2024”, a ainsi lancé le député socialiste Ersel Kaynak en commission de l'Éducation du Parlement.

Concrètement, le PS dénonce la modification ou l'abrogation de certaines dispositions du texte de 2024. Le gouvernement aurait, par exemple, touché au volet *“fréquentation scolaire”* dans le DAccE. *“Ce volet garantissait une traçabilité du*

suivi de l'élève décrocheur, des actions coordonnées, la transmission d'informations entre acteurs, ainsi qu'une continuité d'une année scolaire à l'autre, y compris en cas de changement d'école”, rappelle-t-il. La politique de lutte contre le décrochage scolaire en cohérence et en efficacité y perdrait dès lors, selon lui, en cohérence et en efficacité.

Écolo et le PTB aussi inquiets

Écolo a, de son côté, regretté un *“recul”* sur les avancées majeures du décret de 2024, à la fois sur la prévention et la prise en charge des élèves. *“Il faut déployer des dispositifs de prise en charge individuelle adaptée à la situation spécifique de chaque élève, puisque les situations et les causes de décrochage sont diverses”*, soutient notamment Barbara Trachte, députée Écolo.

Enfin, le PTB évoque un *“plan machiavélique”* dont l'impact concernera surtout les élèves socio-économiquement défavorisés. *“Quand on parle de décrochage et de redoublement, on sait quelle classe sociale est la plus touchée (les plus défavorisés, NdLR), affirme Bruno Bauwens, député PTB. Le MR et Les Engagés sont en train de créer une école à deux vitesses”*, ajoute-t-il.

Caroline Vandenaabeele

“Le MR et Les Engagés sont en train de créer une école à deux vitesses.”

Bruno Bauwens (PTB)
Député au Parlement
de la Fédération Wallonie-
Bruxelles

Il y aura 350 nouvelles places en crèche "mini-accueil" en 2028

■ Le PS reproche cependant à la ministre le manque d'investissements dans l'accueil de la petite enfance.

S'il est un point de friction qui semble condamné à occuper durablement l'agenda politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est bien celui du nombre de places en crèche. Le PS, depuis l'opposition, l'avait annoncé: il mettrait la ministre chargée de cette compétence, Valérie Lescrenier (Les Engagés), "face à ses responsabilités" mardi matin en commission de l'Enfance du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le cadre des discussions sur l'ajustement budgétaire 2026, Martin Casier n'a pas mâché ses mots ce mardi matin. Le chef de groupe socialiste a ciblé particulièrement la création de nouvelles places en crèche par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). "Il n'y aura pas de nouvelles économies, vous en avez déjà fait beaucoup sur le dos des enfants, des parents et des professionnels du secteur. Mais il n'y a pas non plus d'investissements. Il n'y a aucune vision, aucun souffle. Nous attendons toujours une trajectoire pluriannuelle pour les places en crèche", a-t-il lancé à la ministre.

Une place en crèche gratuite en 2030? Non

Le député socialiste s'est ensuite amusé à relire le programme des Engagés en matière de crèches: "Il s'agira de permettre à chaque enfant d'avoir une place en crèche gratuite à terme, et ce terme c'est 2030." Martin Casier reproche aux Engagés d'avoir formulé cette promesse en feignant de découvrir la situation financière critique de la Fédération, alors même que l'ancien député centriste André Antoine "alertait régulièrement le Parlement toutes les semaines sous la précédente législature".

Certes, les promesses n'engagent que ceux qui y croient et cette gratuité pour les places en crèche à l'horizon 2030 ne se réalisera

pas. La ministre Lescrenier est-elle pour autant restée inactive en matière de création de places en crèche? Non.

"Avant de créer de nouvelles places, il convient de sécuriser celles qui existent déjà", a-t-elle répliqué. Elle a rappelé que le gouvernement wallon – où elle siège aussi – "avait dégagé les moyens nécessaires pour sauver, via un plan de rénovation quinquennal, 4 500 places existantes".

Elle a ensuite expliqué qu'avec l'aide de Wallonie Entreprendre et de l'Unipso (fédération des employeurs du non-marchand), elle avait développé un outil qui doit permettre "d'accompagner les milieux d'accueil, d'identifier les structures fragilisées et d'intervenir avant leur fermeture".

Elle annonce aussi la création de 350 nouvelles places en 2028 via un système d'accueil alternatif. "Il y a un appel à projets sur des modèles d'accueil innovants comme le mini-accueil qui consiste à confier à deux accueillantes la garde de huit enfants, dans un lieu prêté par un tiers." Un mécanisme auquel elle croit

"Il n'y a aucune vision, aucun souffle. Nous attendons toujours une trajectoire pluriannuelle pour les places en crèche."

Martin Casier

Chef de groupe PS à la Fédération Wallonie-Bruxelles

beaucoup, qui doit simplifier le modèle et permettre de créer de nouvelles places de manière plus rapide.

Un contrat de gestion pour l'ONE dans six mois?

Le second volet de la joute portait sur l'avenir de l'ONE. Valérie Lescrenier a réaffirmé sa volonté de recentrer ses missions, estimant que l'institution avait eu tendance à se disperser ces dernières années. Elle reconnaît aussi que le contrat de gestion 2027-2032 n'est toujours pas finalisé. "Nous disposons d'un délai de six mois pour le faire ou pour déterminer au sein du gouvernement les orientations des missions de l'ONE pour les cinq prochaines années."

Le véritable verdict de cette politique se mesurera en fin de législature. On pourra alors, sur la base des chiffres de nouvelles places créées, déterminer si cette majorité a été – ou non – plus efficace que les autres en la matière.

Stéphane Tassin



Diabls Rouges : les Belges filent en quart de finale

<https://www.antennecentre.tv/actu/diabls-rouges-les-belges-filent-en-quart-de-finale/29259>